

EFFET NEUTRE D'OPTI-MA SUR LES COMMUNES :

QUEL AVANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS A LA REPARTITION DES CHARGES ET DES TACHES ENTRE LE CANTON ET LES COMMUNES ?

Le programme d'assainissement des finances de l'Etat doit aboutir – les décisions du Parlement étant réservées – à un montant de CHF 35'000'000.- d'économies. Les effets de certaines mesures sur les communes seront neutralisés par le biais d'une nouvelle loi (mesure 125).

On sait qu'en parallèle, un important chantier sur la répartition des charges et des tâches entre le Canton et les communes se fait actuellement, travail qui fait suite entre autre à la motion PCSI 1066.

Dans son message sur le programme d'économies OPTI-MA, le Gouvernement précise que les deux dossiers sont clairement différenciés. Raison pour laquelle, les économies OPTI-MA qui ont un effet sur les communes seront neutralisées.

D'un autre côté, les communes ont toujours un très grand pourcentage de charges liées qui leur sont imposées, et sur lesquelles elles n'ont pas ou peu d'influence. Et finalement, la situation des communes continue à se dégrader.

Nous aimerions avoir du Gouvernement les informations suivantes :

1. Quel est l'avancement des travaux liés à la répartition des charges et des tâches entre le Canton et les communes ? Une date butoir est-elle définie ?
2. A ce stade, peut-on d'ores et déjà entrevoir des économies supplémentaires pour le Canton ? et pour les communes ?
3. Quelles sont les principales pistes qui sont explorées ?
4. La taille critique des communes est-elle discutée ? La voie des fusions reste-t-elle actuelle ? Est-on conscient que le fond d'aide aux fusions est négatif pour plus de CHF 3'000'000.- ?
5. Comment les communes ont-elles accueilli ce processus et comment s'impliquent-elles ?

Delémont, le 3 décembre 2014

Pour le groupe PCSI-Jura


Géraldine Beuchat